

Élaboration multipartite d'avis

L'équipe de soutien à l'élaboration de politiques facilite des processus consensuels et ascendants visant à formuler des avis sur les politiques relatives aux gTLD, aux ccTLD et aux adresses IP à l'échelle mondiale.



Comité consultatif At-Large (ALAC)

L'ALAC fait valoir les intérêts des internautes et conseille le Conseil d'administration de l'ICANN en matière de politiques relevant de la mission et du domaine de compétence de l'ICANN.

Processus d'élaboration des avis de l'ALAC

- IDENTIFIER LA QUESTION**

Tout membre de la communauté peut soulever de nouvelles questions auprès de l'ALAC.
- DÉTERMINER LA PORTÉE DE LA QUESTION**

L'ALAC débat de l'intérêt de la question pour les utilisateurs finaux et décide s'il doit y répondre.
L'ALAC détermine si la question relève de ses compétences.
- ÉLABORER UN AVIS**

L'ALAC désigne un membre de la communauté At-Large afin de diriger une petite équipe chargée de rédiger un projet de déclaration et de débiter les consultations.
Tout le monde peut contribuer au projet de déclaration.
- RATIFIER L'AVIS**

L'ALAC examine la déclaration finale et lance un appel à consensus ou à la tenue d'un vote.
En cas de ratification, l'ALAC transmet l'avis au Conseil d'administration de l'ICANN, à l'organisation ICANN, aux SO/AC ou à d'autres membres de la communauté à des fins d'examen.

En savoir plus sur l'ALAC : alac.icann.org



Comité consultatif gouvernemental (GAC)

Le GAC conseille le Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions de politique publique, notamment dans des domaines où il existe une interaction entre les politiques de l'ICANN et des lois nationales ou des accords internationaux.

Processus d'élaboration des avis du GAC

- IDENTIFIER LA QUESTION**

Tout membre ou observateur du GAC peut soulever des questions à des fins de discussion.
Le Conseil d'administration de l'ICANN peut également chercher à obtenir l'avis du GAC.
- RECUEILLIR LES OPINIONS DES MEMBRES**

Le président du GAC sollicite les retours des membres, observateurs ou groupes de travail.
- DÉGAGER UN CONSENSUS**

Le président du GAC résume les commentaires reçus afin que le GAC puisse parvenir à un consensus.
- RÉDIGER L'AVIS**

Les membres, observateurs ou groupes de travail du GAC participent à l'élaboration de l'avis.
Le GAC examine l'avis.
- PUBLIER L'AVIS**

Si un consensus est dégagé, le président du GAC envoie un communiqué ou autre déclaration écrite officielle au Conseil d'administration de l'ICANN.

En savoir plus sur le GAC : gac.icann.org

ICANN | GAC
Comité consultatif gouvernemental

Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC)

Le RSSAC conseille le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté sur des questions liées au fonctionnement, à la gestion, à la sécurité et à l'intégrité du système des serveurs racine de l'Internet.

Processus d'élaboration des avis du RSSAC

- IDENTIFIER LA QUESTION**

Tout membre du RSSAC ou du Caucus RSSAC peut proposer un axe de travail, y compris des requêtes du Conseil d'administration de l'ICANN, puis soumettre un cahier des charges à l'examen du RSSAC.
- IDENTIFIER LA QUESTION**

Le RSSAC examine le cahier des charges.
En cas d'approbation, le RSSAC crée une équipe de travail composée de membres du RSSAC ou du Caucus RSSAC.
- ÉLABORER UN AVIS**

L'équipe de travail rédige un projet de document que son responsable distribue à des fins d'examen jusqu'à ce que plus aucun commentaire ne soit reçu.
Si le Caucus RSSAC n'est pas intervenu, le responsable de l'équipe de travail du RSSAC peut lui envoyer le projet de document à des fins d'examen.
- RATIFIER L'AVIS**

L'équipe de travail soumet le projet de document au RSSAC.
Le RSSAC procède au vote du projet de document.
- PRÉSENTER LES RECOMMANDATIONS**

Le RSSAC peut communiquer le contenu de l'avis aux personnes concernées.
Le RSSAC peut également publier le document approuvé pour consultation publique.
- PUBLIER L'AVIS**

Le RSSAC publie le document approuvé.
Le RSSAC suit et examine les effets de ses recommandations.

En savoir plus sur le RSSAC : rssac.icann.org

ICANN | RSSAC
Comité consultatif du système des serveurs racine

Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

Le SSAC conseille le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté sur des questions liées à la sécurité et à l'intégrité des systèmes de nommage et d'attribution d'adresses Internet.

Processus d'élaboration des avis du SSAC

- IDENTIFIER LA QUESTION**

Les membres du SSAC, le Conseil d'administration de l'ICANN, les SO/AC ou l'organisation ICANN peuvent demander au SSAC d'examiner une question.
- ÉTUDIER LA QUESTION**

Si le SSAC accepte d'examiner la question, une équipe de travail commence à rédiger un projet de document.
- PROCÉDER À UN EXAMEN PRÉLIMINAIRE**

L'équipe de travail peut communiquer le projet aux personnes concernées.
L'équipe de travail envoie les révisions au SSAC.
Le SSAC peut publier le projet de document pour consultation publique.
- PRÉSENTER LES RECOMMANDATIONS**

Le SSAC parvient à un consensus sur le document final.
Le président du SSAC peut communiquer le document final aux parties concernées de la communauté de l'ICANN ou du service juridique de l'ICANN.
- PUBLIER L'AVIS**

Le SSAC publie le document approuvé.
Le SSAC suit et examine les effets de ses recommandations.

En savoir plus sur le SSAC : ssac.icann.org

ICANN | SSAC
Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité

SO/AC Organisations de soutien/Comités consultatifs